

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 42 (1962)
Heft: 1: La liaison Rhône-Rhin

Rubrik: La vie économique en quelques lignes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

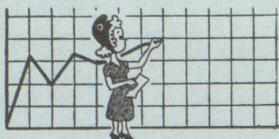
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

Prix. — Durant les derniers mois de l'année, et en particulier en décembre, une nouvelle poussée sur les indices de gros et de détail a été enregistrée, imputable pour une large part à la hausse des produits alimentaires. L'indice général des prix de gros s'est avancé en décembre de 0,8 %. Par rapport au mois de décembre 1960 la hausse est de 3,5 %. Elle est de 5,5 % par rapport à juin 1961. L'indice partiel des produits alimentaires a progressé en décembre de 1,9 % en raison de hausses sur les viandes (5%), les pommes de terre (11%). Au total cet indice s'est élevé de 6,7 % en un an. Mais depuis le mois de juin où il était à son niveau le plus bas, la hausse atteint 13 %. Voici l'indice général (319 articles) pour les trois derniers mois de l'année (base 100 en 1949) : octobre 1961 : 185,9; novembre 1961 : 187,4; décembre 1961 : 188,9.

L'indice des prix de détail dans l'agglomération parisienne (250 articles) s'est haussé de 0,4 % au mois de décembre. Au cours de l'année on enregistre une augmentation de 4 % qui, en fait, s'est produite toute entière dans le second semestre. En décembre, le groupe des aliments est une fois de plus responsable du mouvement de hausse (en particulier les viandes et les poissons, les œufs, le sucre, les fruits et les légumes). Voici comment se présente l'indice des prix de détail dans l'agglomération parisienne (250 articles) (base 100 en 1956-1957) : octobre 1961 : 136,4; novembre 1961 : 137,8; décembre 1961 : 138,3.

Salaires. — Durant l'année la hausse des salaires s'est ralentie. Le taux d'accroissement moyen mensuel tombant de 0,7 % à 0,5 %. Entre le second et le troisième trimestre 1961, le taux de salaire horaire moyen de l'ensemble des industries a ainsi augmenté de 1,6 %. Vis-à-vis du troisième trimestre 1960 l'écart est de 7,6 %.

En dehors des mouvements de grève dans les postes en fin d'année, le principal conflit fut celui des mineurs de Decazeville, qui ne relève pas de la politique des salaires mais du plan de reconversion des charbonnages. Sur ce problème un accord a été conclu le 19 mars entre la Direction des Charbonnages de France et tous les syndicats. Cet accord, qui porte sur le problème de la reconversion dans les charbonnages en général, comporte une lettre annexe sur les problèmes particuliers qui se posent à Decazeville.

Des problèmes de rémunération restent cependant dans la fonction publique et les entreprises nationales (S.N.C.F., Électricité de France) et certains syndicats ont annoncé que l'action revendicative reprendrait.

Un décret du 28 décembre a majoré les prestations familiales conformément à la décision prise antérieurement par le Gouvernement. L'allocation de salaire unique est augmenté de 8 %, les autres allocations de 4 % au 1^{er} janvier et de 4 % au 1^{er} juillet.

Pour les quatre derniers mois de l'année on a constaté un nouvel accroissement du taux de couverture des demandes d'emplois par les offres, qui a atteint 42,3 % contre 23,9 pour la période correspondante de 1960, tandis que le nombre des chômeurs secourus tombait à 22 000 (- 21 %).

La loi des finances. — La loi des finances pour 1962 prévoit un découvert total de 7 060 millions de NF, soit 203 millions de plus qu'en 1961. La lecture des principaux postes permet de constater l'accroissement des dépenses de caractère déf-

natif et en particulier des dépenses civiles qui sont en augmentation de 18,5 %. Les causes en sont le relèvement des traitements (+ 13 milliards), les subventions à l'agriculture (2,5 milliards), la progression des crédits pour l'enseignement (1 milliard).

Commerce extérieur. — Pour l'ensemble de l'année les exportations vers l'étranger ont atteint 26,40 milliards et les importations 25,67 milliards. Si l'on considère les résultats globaux, l'année 1961 apparaît comme la meilleure connue par la France depuis la guerre. Le pourcentage de couverture des importations par les exportations s'est élevé à 103 % en chiffre douanier, soit 110 % en chiffre réel. Comme le solde positif des éléments non commerciaux de la balance des paiements s'est aussi amélioré, les réserves d'or et de devises ont augmenté pendant l'année de près de 1 milliard de dollars, s'établissant au 31 décembre à un niveau proche de 3 milliards de dollars, malgré des remboursements de dettes de l'ordre de 400 millions de dollars.

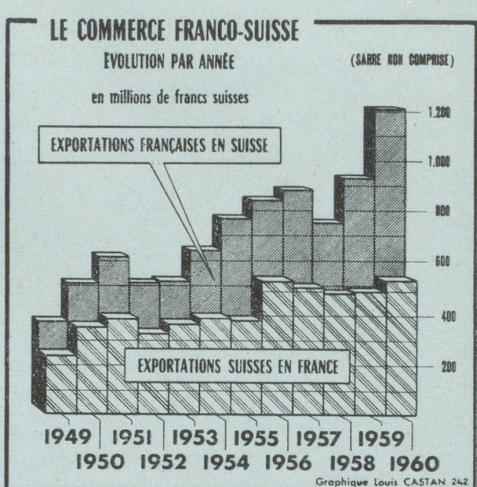
La dette envers l'étranger s'est trouvée ramenée à 1 718 millions de dollars et elle ne comporte plus que des engagements à long terme.

Les importations se sont accrues en 1961 de 7 % et les exportations de 11 %. Si l'on se réfère à l'année 1958, date de la réforme monétaire, on constate que les importations ont augmenté de 50 % mais que les exportations ont presque doublé.

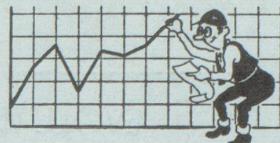
Une analyse de la composition des échanges de la France avec l'étranger fait apparaître une tendance marquée à l'augmentation surtout des importations de produits fabriqués. Celles-ci représentent au 1^{er} semestre 1961 27 % des importations totales, au lieu de 20 % en 1958. Quant aux achats à l'étranger de biens de consommation, ils s'accroissent depuis 1959 selon un rythme annuel moyen de 56 %.

La production industrielle. — Au cours des quatre derniers mois de l'année, la production industrielle a progressé de 2,8 % par rapport à la période précédente mai-août 1961. Ce rythme est un peu plus rapide que celui des mois antérieurs (+ 2,1 %). Cependant, comparativement à la période correspondante de 1960, l'accroissement n'est que de 4,1 %. On note que le ralentissement de la construction automobile et aéronautique s'est étendu aux secteurs de la production des métaux ferreux (sidérurgie, fonderie, minerais métalliques). Par contre, la construction électrique et la fabrication des tracteurs (en reprise depuis quelques mois), conservent un taux élevé d'expansion.

GRAPHIQUE DU COMMERCE FRANCO-SUISSE



EN QUELQUES LIGNES



SUISSE

Frein à la surexpansion. — Émues par certaines manifestations résultant de l'évolution économique extraordinaire, en particulier le renchérissement du coût de la vie et la hausse des salaires mettant en mouvement la spirale inflationniste, les organisations centrales de l'économie ont fait une déclaration commune au sujet de la situation conjoncturelle.

Les organisations centrales de l'économie sont d'avis qu'il sied de donner un coup de frein à la surexpansion, qui permettra de ralentir la dépréciation de la monnaie, en agissant sur les causes essentielles et non sur les effets extérieurs. Il s'agit de

rétablissement un rapport plus sain entre la capacité économique et les ressources démographiques suisses, entre la hausse des salaires et l'augmentation générale de la productivité, entre les progrès de la législation sur le travail et les mesures sociales et la possibilité pour l'industrie de supporter ces innovations.

Ce n'est pas à l'État, s'il veut éviter une intervention autoritaire incompatible avec notre système politique, non plus qu'aux associations patronales ou aux syndicats de prendre individuellement les mesures qui s'imposent. Mais, c'est à chacun de lutter là où il se trouve et dans la mesure de ses moyens contre une nouvelle hausse massive des prix. Il s'agit là bien moins d'élaborer un vaste plan d'action que de faire preuve d'une certaine retenue et de prendre en considération les limites naturelles de la croissance économique du pays dans toutes les décisions que sont appelés à prendre les entreprises, l'État et les syndicats.

Ces déclarations ont suscité des réactions positives de la part de plusieurs groupes d'industries, ainsi que de l'Union des compagnies suisses d'assurances sur la vie et d'autres organisations similaires.

Balance des revenus. — L'excédent actif de la balance des revenus n'a cessé de diminuer depuis 1958. Pour 1961, on suppose l'apparition d'un solde passif estimé à 600 ou 700 millions de francs. Ce phénomène serait dû en premier lieu aux résultats du commerce extérieur. Si les exportations n'ont augmenté que de 8,5 % pour atteindre 8,8 milliards de francs, les importations ont progressé de 20,7 % pour atteindre 11,6 milliards de francs. Le solde passif de la balance commerciale ressort ainsi à 2,8 milliards de francs, ce qui représente par rapport à 1960 une augmentation de 86 %. Ce solde passif dépassera certainement l'excédent des exportations invisibles.

Pour les 2 premiers mois de 1962, on constate également une forte augmentation du solde passif du commerce extérieur.

Intégration européenne. — Lors de la visite qu'il a faite au gouvernement suisse le 15 février 1962, le Chancelier

fédéral d'Autriche, M. Alphonse Gorbach a eu des entretiens très importants sur les problèmes d'intégration européenne avec la délégation du Conseil fédéral. Le Chancelier d'Autriche a déclaré entre autres qu'il existait entre la Suisse et l'Autriche une parfaite identité de vues sur la politique et les voies à suivre pour arriver à un accord avec la CEE. Les deux pays ne perdront pas de vue les obligations que leur impose la neutralité, mais s'ils ne peuvent conclure une association, ils peuvent en revanche envisager un arrangement économique avec la CEE.

Recettes fiscales de la Confédération. — En 1961, les ressources de la Confédération provenant des impôts et des taxes ont atteint un nouveau record avec 2 978 millions de francs. Les recettes de 1960 ont donc été dépassées de 172 millions de francs et le budget pour 1961 de 400 millions de francs. Ces chiffres démontrent dans quelle mesure considérable la Confédération bénéficie de la « haute conjoncture », ce qui devrait lui permettre de procéder à un sensible amortissement de ses dettes.

Révision de l'A.V.S. — Bien que la dernière révision de l'A.V.S., qui a entraîné une amélioration moyenne des rentes de 28 %, soit entrée en vigueur depuis 6 mois et qu'il soit impossible de se rendre compte actuellement de ses répercussions sur la situation financière de l'A.V.S., un comité, dirigé par le parti communiste, vient d'annoncer le lancement d'une initiative populaire en faveur d'une révision totale de la loi sur l'A.V.S. et l'assurance-invalidité. Pourtant M. le conseiller fédéral Tschudi avait expressément déclaré, lors de la discussion parlementaire sur la 5^e révision de l'A.V.S., que l'on ne pourrait introduire de nouvelles augmentations générales des rentes qu'après une expérience de 5 ans.

Exportations de capitaux. — Les exportations suisses de capitaux, sous forme d'emprunts étrangers, se sont élevées en 1961 à 1 012 millions de francs, ce qui constitue un record. Néanmoins, le marché des capitaux reste très liquide du fait que plus de 3,5 milliards de capitaux étrangers se sont réfugiés en Suisse et que les mesures de stérilisation prises par la Confédération, la Banque Nationale et les banques pour modérer cet afflux n'ont pas été suffisantes. Dans une récente déclaration, le Conseil fédéral a souligné que les exportations de capitaux étaient justifiées, précisément par l'importance de l'afflux de fonds étrangers. Elles n'ont eu aucun effet nuisible sur le marché de l'argent et des capitaux. Les taux d'intérêts se sont maintenus en général à un niveau bas et stable.

Contrôle des loyers. — Le Conseil fédéral a la faculté d'assouplir graduellement le contrôle des loyers dans la mesure où cela peut se faire sans troubles pour l'économie ni conséquences sociales trop rigoureuses. Une ordonnance du Conseil fédéral vient de remplacer dans un grand nombre de petites communes rurales le contrôle par la surveillance des loyers. D'autre part, dans les localités où subsiste le contrôle des loyers, celui-ci s'appliquera seulement aux loyers ne dépassant pas un certain montant, les locataires payant des loyers chers n'ayant pas à être protégés. L'ordonnance du Conseil fédéral maintient cependant le contrôle des loyers dans les 536 communes les plus importantes du pays, qui contiennent 58 % de tous les logements habités; 30 % de l'ensemble des logements seront soumis seulement à la surveillance des loyers et 12 % sont affranchis de tout contrôle.

MERCÉ FRANCO-SUISSE

